



Pour des inspections plus régulières, partout et pour tous !

Dans la mesure où le précédent gouvernement a gelé la valeur du point d'indice depuis 2010 c'est le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire pour l'ensemble du corps enseignant. Ce blocage aggrave la situation de notre pouvoir d'achat tous les jours davantage alors que dans le même temps le terrain nous demande toujours plus...

Sur le terrain, justement, là où se passent les inspections qui accélèrent ou ralentissent les promotions d'échelons, nous observons une inégalité profonde de traitement entre les collègues. Certes, notre académie est grande par sa superficie. Certes, les IEN et IPR remplissent leurs missions du mieux qu'ils peuvent, et celles-ci sont de plus en plus nombreuses.

Néanmoins, il est anormal, nous pesons nos mots, que des collègues soient pénalisés par l'éloignement géographique propre à notre académie. Nous devons avoir les moyens d'assurer une égalité la plus réelle possible sur tout le territoire.

Les inspecteurs de certaines disciplines ont pris comme politique d'inspecter prioritairement les collègues quelques temps avant leur passage supposé à l'échelon supérieur. Nous ne pouvons qu'encourager cette pratique qui nous semble être réellement bénéfique aux enseignants concernés.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur les conséquences que peuvent prendre les retards d'inspections. Beaucoup d'enseignants, qui voient l'IEN ou l'IPR de leur matière inspecter leur collègue de l'établissement mais pas eux, sont dans l'incompréhension. Ce retard est conséquent, il peut impacter une promotion éventuelle à la Hors Classe...

Pour tout cela, nous réaffirmons donc notre attachement à des inspections plus régulières, sur toute l'académie, dans un souci d'égalité entre les disciplines, quel que soit le poste occupé par l'enseignant.

BAREME DES DERNIERS PROMUS CAPA PLP 6/12/1913

| GRAND CHOIX | |
|-------------|--------|
| ECHELON | Barème |
| 5ième | 72.1 |
| 6ième | 74.5 |
| 7ième | 77.5 |
| 8ième | 81.5 |
| 9ième | 84.5 |
| 10ième | 88 |
| 11ième | 91 |

| CHOIX | |
|---------|--------|
| ECHELON | Barème |
| 6ième | 72.5 |
| 7ième | 75.5 |
| 8ième | 79.5 |
| 9ième | 81.9 |
| 10ième | 85.7 |
| 11ième | 89 |

En cas d'égalité de barème, plusieurs critères sont utilisés pour départager les ex-æquo : ancienneté dans le grade, ancienneté dans l'échelon, mode d'accès à l'échelon, date de naissance.